

GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

Procès-verbal n°8

Séance du 18/03/26

Présents : Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Claude Dujardin, Trésorier, Jean Louis De Greef, Secrétaire, Olivier De Roy, Membre

Invité : Yves Lamy, membre du Conseil judiciaire provincial

Excusés : Fabien Muylaert, Laurent Monsieur, membres,
Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB, Olivier Monsieur, Président du Comité provincial de Bruxelles - Brabant Wallon, invités

Il est à noter que notre réunion du 3 mars dernier, quoi que dûment convoquée, n'a pas eu lieu pour cas de force majeure, (Président retenu tardivement par ses occupations professionnelles + local habituel inaccessible).

La séance de ce jour débute à 18h15 en présentiel sous la présidence d'Yves Van Wallendael dans les locaux de MCW, boulevard du Souverain 100 à Watermael-Boitsfort.

Le groupe note que l'Assemblée générale de l'AWBB se déroulera le samedi 21 mars 2026 à **l'Espace Colruyt, chaussée de Liège 477 à Namur.**

Notre membre, Claude Dujardin, Président de la commission financière, a rendu compte de la réunion concernant le bilan 2025, qui a rassemblé les membres du CDA ainsi que ceux de la commission financière le mardi 17 mars 2026. Au cours de cette séance, il a été précisé que l'AWBB présentera lors de l'Assemblée Générale de samedi les nouveaux taux d'assurances, avec augmentation de la taxe à partir du 1^{er} avril 2026.

Le groupement passe à l'examen des points figurant à l'ordre du jour:

1. Approbation du Procès-verbal n°7 du 3 février 2026

Le Procès-verbal n°7 est approuvé

2. Examen des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 21 mars 2026

Les observations suivantes sont faites à propos de certains points :

- Point 9 de l'ordre du jour : Le groupement a examiné la proposition de modifications budgétaires pour l'exercice 2026, soumise par le Conseil d'Administration (CDA). Cette proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Global (PSG) pour la saison 2025-2026.

Après analyse, le groupement exprime son accord sur les modifications budgétaires proposées. Il souligne toutefois la nécessité de rester particulièrement attentif à l'affectation des sommes engagées dans le cadre du PSG. À cet égard, le groupe s'engage à relayer auprès du Conseil d'Administration les interrogations soulevées par les parlementaires concernant l'utilisation des

fonds.

- Point 15 de l'ordre du jour : Mise à jour du R.O.I. : les propositions de modifications statutaires reprises à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 21 mars 2026 sont parcourues article par article en tenant compte de la dernière version desdites modifications reçue en séance de ce jour qui comporte un amendement du groupe du Hainaut au PA 46, amendement que le groupe soutiendra.

Les remarques suivantes sont émises et seront faites lors de l'Assemblée générale

- Proposition du CDA - ARTICLE 74 : ATTRIBUTIONS: ne pas oublier de changer la numérotation

- Proposition du CDA - ARTICLE 106 : DEVOIR PARTICULIER: au premier alinéa, « doit » devrait être remplacé par « peut » ou si le terme doit être maintenu, prévoir une sanction

- Proposition du CDA - ARTICLE 3 : FONCTIONS D'OFFICIELS : à l'avant dernier alinéa, ajouter les termes: "ou être titulaire d'une licence spécifique pour ce club", ceci fera l'objet d'un toilettage de la part de la Commission législative

- Proposition du CDA - ARTICLE 53 Sixties : MISE À JOUR DES LISTES : que veut dire "disputé", cela devrait être "aligné" cet article fera l'objet d'une demande de précisions lors de l'Assemblée générale

- Proposition du CDA - ARTICLE 61 : HOMOLOGATION DES INSTALLATIONS : nous ne sommes pas d'accord sur le montant de l'amende, il y a un montant progressif qui existe déjà dans le TTA

- Proposition du CDA : pour la Partie Juridique, il est mentionné que "D'une manière générale, compléter les modalités d'envoi des documents par la possibilité d'un envoi par mail" : nous comprenons donc bien que l'envoi par mail "peut" remplacer le recommandé

- Proposition de NAMUR - ARTICLE 28 : FORMALITES : réécrire la phrase : déplacer les termes « de pluralité » et les insérer juste après les termes « ou en cas de... »

- Proposition du CDA (suggestion du CJG) + NAM - ARTICLE 65 bis : LITIGES FINANCIERS : réécrire la phrase : déplacer les termes « de pluralité » et les insérer juste après les termes « ou en cas de... »

- Proposition du HAINAUT - ARTICLE 8 : PROCÉDURE DE DÉSAFFILIATION ORDINAIRE : dans le dernier alinéa, il faut réécrire les termes "en date du" et plutôt utiliser "à partir du"

- Addendum règlement jeunes régionaux 2026-2027 : demander au CDA de préciser la portée de la phrase :

"Dans toutes les catégories, tant en garçons qu'en filles, les équipes engagées en championnat régional lors de la saison 2025-2026 pourront s'inscrire pour la saison 2026-2027."

La séance est clôturée à 21h50.

La prochaine séance se tiendra le lundi 13 avril 2026.

Le Secrétaire,
Jean Louis De Greef

Le Président,
Yves Van Wallendael